

Votre droit à la formation

Saviez-vous que vous avez peut-être droit à plusieurs dizaines (voir centaines ?) d'heures de formation grâce au dispositif CPF (compte personnel de formation) via l'AFDAS ?

- ▶ La date limite d'utilisation des heures de DIF (droit individuel à la formation) dans le cadre de leur CPF (compte personnel de formation) est fixée au 31 décembre 2020.
- ▶ Depuis janvier 2019, chaque actif dispose d'un CPF affiché en euros.
- ▶ Toute demande de financement par l'Afdas fait l'objet d'une étude administrative.
- ▶ Le permis B peut être financé à hauteur du montant disponible sur le compteur CPF de chaque actif. Si les droits sont insuffisants, l'Afdas abonde dans la limite d'un coût global du permis de 1100€ HT.

La liste des formations éligibles au CPF est disponible sur le site [moncompteactivite.gouv.fr](https://www.moncompteactivite.gouv.fr) : <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/ma-formation/rechercher-ma-formation/rechercher-une-formation>

Pour contacter l'AFDAS, toutes les coordonnées sont renseignées sur leur site internet : <https://www.afdas.com/connaitre/contacts>

La plateforme téléphonique dédiée au CPF est joignable au 01 44 78 34 23

Suite à la réforme de la formation professionnelle, il y a un choix plus large de formations éligibles au CPF avec l'accès à une liste unique et universelle, indépendamment de la branche professionnelle ou du lieu de travail.

WWW.UNDIA.FR

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK : [@ASSOUNDIA](https://www.facebook.com/ASSOUNDIA), SUR TWITTER : [@ASSOUNDIA](https://twitter.com/ASSOUNDIA) ET INSTAGRAM : [@ASSO_UNDIA](https://www.instagram.com/ASSO_UNDIA)

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION IPHONE GRATUITE : APP.UNDIA.FR

POUR TOUT PROBLÈME LIÉ À L'INTERMITTENCE : ASSISTANCE@UNDIA.FR (ADHÉRENTS SEULEMENT)

POUR ADHÉRER : ADHESION.UNDIA.FR